

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1931)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 3

présenté par

Mme Bourouaha, M. Peu, M. Maillot, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville,  
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Monnet,  
M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et  
M. Wulfranc

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« ou privées sous contrat ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le financement des écoles privées sous contrat repose en grande partie sur les financements publics ( 55 % pour le 1er degré et 68 % pour le 2nd degré) qui viennent s'ajouter aux financements privés. Par ailleurs, la mixité scolaire et sociale dans les établissements privés connaît un net recul depuis une vingtaine d'années.

C'est pourquoi, au regard de ces arguments, les cosignataires de cet amendement ne sont pas favorables à l'éligibilité des écoles privées sous contrat aux aides du fonds national d'aide au départ en voyages scolaires.